



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation préoccupante de la gynécologie médicale en France

Question écrite n° 14633

Texte de la question

Mme Laurianne Rossi attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation préoccupante de la gynécologie médicale en France. Spécialité recréée en 2003 après 17 années d'absence parmi les choix offerts aux internes en médecine, la gynécologie médicale, spécificité française, permet l'accompagnement dès le plus jeune âge des femmes dans tous les aspects de leur santé sexuelle et physique : information sur les maladies sexuellement transmissibles, contraception, prise en charge de la stérilité au sein du couple, prévention et traitement des cancers génitaux et mammaires, etc. En dépit de la réinstauration de cette spécialité, complémentaire de la gynécologie obstétrique, un nombre insuffisant et décroissant de postes lui sont ouverts en internat (70 en 2016 et 64 en 2017). De plus, en l'espace de 10 ans, le nombre de ces professionnels a baissé de 41,6 %, portant leur ratio à 1 pour 24 648 femmes de plus de 16 ans. La moitié de ces médecins ont plus de 60 ans et approchent de l'âge de la retraite. Le renouvellement n'est donc pas assuré alors que les besoins des femmes en conseil, suivi, diagnostic et traitement des problématiques qui leur sont spécifiques sont toujours aussi prégnants. Ainsi, il est de nombreux départements de France dans lesquels le suivi médical nécessaire aux femmes n'est pas ou ne sera bientôt plus assuré, faute de praticiens en nombre suffisant. À la suite du rendez-vous que Mme la ministre a accordé au Comité de défense de la gynécologie médicale le 6 juin 2018 et connaissant son engagement en faveur de la santé sexuelle, elle lui demande quelles mesures elle compte mettre en œuvre pour permettre l'ouverture d'un plus grand nombre de postes d'internes en gynécologie médicale.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (alors que la progression est de 14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été offerts pour atteindre 82 postes offerts, 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public, bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, il faut préciser que l'ONDPS va lancer début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes en France. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné le Président de l'ONDPS afin que son observatoire puisse effectuer une étude spécifique sur cette thématique et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux, dans la prise en charge de la santé des femmes en France. La réponse pour améliorer l'accès aux soins n'est pas unique et plusieurs pistes mériteront d'être étudiées.

Données clés

Auteur : [Mme Laurianne Rossi](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14633

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 janvier 2019

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10606

Réponse publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1174